

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20232702-15 Du 27 février 2023 COMMUNE TOURISTIQUE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

COMMUNE TOURISTIQUE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11, L.133-12, R.133-32 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées, notamment ses article 1^{er} et 2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DT-17-0438 du 13 juin 2017 prononçant la dénomination de commune touristique pour Usson-en-Forez ;

Considérant les efforts consentis par la commune d'Usson pour la promotion du tourisme sur son territoire et son offre renouvelée en capacité d'hébergement saisonnier ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter les services de l'État pour le **renouvellement de la dénomination « Commune Touristique »**.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

Conscient de l'importance du tourisme dans la dynamique économique du territoire et le maintien d'un tissu artisanal et de commerces de proximité dense ;

- **Sollicite** auprès des services de l'État le **renouvellement de la dénomination « Commune Touristique »** pour la commune d'Usson en Forez ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 février 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance